

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 11 février 2008, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Yvan Verville, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard.

Absents : Rock Morin et Éric Poiré.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2008-02-026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 14 janvier 2008 et du 28 janvier 2008;
4. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 59 306,45 \$;
 - b) Chèques de paie du mois de janvier 2008 :
 - Paie du 15 janvier 2008 au montant de 12 197,57 \$;
 - Paie du 29 janvier 2008 au montant de 13 000,25 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2008;
7. Dérogation mineure – Suzanne Gourde;
8. Appui CPTAQ – Michel Boutin et Nicole Bordeleau;
9. Demande Colette Bolduc;
10. Sous-poste de Camionnage en vrac;
11. Macadam – Ceinture du Lac;
12. Résolution pour mandater Dessau-Soprin – Usine de filtration;
13. Questions diverses :
 - a) G.I.R.A.T.
14. Période de questions;
15. Information du directeur général et secrétaire-trésorier;
16. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Le point 15 n'a été que discuté aucune décision ne s'y rattache.

2008-02-027

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 14 JANVIER 2008 ET DU 28 JANVIER 2008

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des sessions du 14 janvier 2008 et du 28 janvier 2008, soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-028

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 59 306,45 \$;
- b) Chèques de paie du mois de janvier 2008 :
 - Paie du 15 janvier 2008 au montant de 12 197,57 \$;
 - Paie du 29 janvier 2008 au montant de 13 000,25 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

Arrivée du conseiller Marc Frappier, il est 19 heures 10.

6. **Correspondance reçue et envoyée de janvier 2008**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de janvier 2008.

2008-02-029

7. **DÉROGATION MINEURE - SUZANNE GOURDE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal L'Écho, édition du 30 janvier 2008, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 5, 5^e Avenue Est, propriété de madame Suzanne Gourde;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

- a) Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire contigu avec une marge de recul latérale Est de 1,63 mètre au lieu de 3 mètres tel qu'exigé au règlement no. 07-080 de la Ville de Macamic.

Cette autorisation deviendra caduque dès que des réparations à la structure devront être effectués sur ce bâtiment, autre que le revêtement extérieur sur la façade seulement.

- b) De refuser tel que construit le bâtiment secondaire détaché. Ce dernier devra être déplacé au courant de l'été 2008 afin de respecter les marges de recul prévu au règlement no. 07-080 de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-030

8. **APPUI CPTAQ – MICHEL BOUTIN ET NICOLE BORDELEAU**

ATTENDU QUE les demandeurs, monsieur Michel Boutin et madame Nicole Bordeleau, désirent obtenir de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie des lots 26-P et 27-P, rang 3, canton La Sarre;

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation et ce, pour les motifs ci-après exposés :

- Aucun autre espace n'est disponible, puisqu'il s'agit d'un agrandissement d'une propriété existante;
- Le potentiel agricole est inexistant, car la classe des sols de ces parties de lots est sept (7) soit un sol inutilisable avec limitation *M T* (humidité et relief défavorable).

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-031

9. **DEMANDE COLETTE BOLDUC**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : La Ville de Macamic octroie un montant de 699,62 \$ à titre d'indemnisation pour les dommages causés à la propriété de madame Colette Bolduc avec une quittance de non admission de responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-032

10. **SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au sous-poste de camionnage en vrac de respecter la résolution 2007-08-134 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-033

11. **MACADAM – CEINTURE DU LAC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement :

QUE : La Ville de Macamic imposera, pour l'exercice financier 2009, une tarification pour les propriétaires riverains du chemin Ceinture du Lac pour les lots 34 à 44. La tarification est définie comme suit :

- (Résidence : 175 \$
- (Chalet : 75 \$
- (Terrain vacant : 25 \$
(durée de cinq ans)

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-034

12. **DESSAU – SOPRIN – DEMANDE D'AUTORISATION MDDEP**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la firme Dessau-Soprin à soumettre pour et au nom de la ville, les demandes d'autorisation au MDDEP concernant les modifications à apporter à l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité.

2008-02-035

ATTESTATION DE CONFORMITÉ – USINE DE FILTRATION

Il est proposé par le conseiller Marc Frappier, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Dessau-Soprin quand à la conformité des travaux réalisés.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Questions diverses**

2008-02-036

a) **G.I.R.A.T**

Il est proposé par le la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie les projets du G.I.R.A.T. qui vise le développement de technologies de l'information et des communications permettant une meilleure couverture en région.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Période de questions**

Aucune question

2008-02-037

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu de levée l'assemblée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.